

ne pouvait pas aller ; mais les *School Boards* se sont préoccupés beaucoup plus de *supplanter* que de *supplémenter* les écoles volontaires. Grâce à la faculté que ces "commissions scolaires" ont de prélever des impôts et de contracter des emprunts, elles ont puisé abondamment dans la poche des contribuables et commis en maints endroits des scandales financiers qui rappellent d'assez près ceux des Etats-Unis. L'opinion publique commence à s'alarmer de cette dilapidation des deniers publics, et elle a justement raison. Les grands journaux de Londres ont censuré vivement, ces dernières semaines, le *School Board* de Londres, à l'occasion du budget présenté pour l'année 1881 et 1882 par M. Freeman. Ce budget atteint le chiffre de 724,870 livres sterling. 17 schillings 9 pence, c'est-à-dire en chiffres ronds 18,000,000 fr. Là-dedans n'est point comprise une somme de plus de 200,000,000 empruntée depuis dix ans et déjà dépensée. Comme preuve de la cherté des écoles publiques et de l'économie réalisée par les écoles volontaires, on citait, ces jours passés, l'exemple de deux écoles appartenant aux deux systèmes rivaux et bâties presque côte à côte (1).

ECOLE VOLONTAIRE.	SCHOOL BOARD.
Terrain..... 24,240 pieds carrés.	22,000 pieds carrés.
Places..... 757 —	602 —
Coût total..... 1,110,800 fr.	491,650 fr.
Coût par place..... 145 fr. 25	811 fr. 50

On voit qu'il y a une différence énorme entre les dépenses occasionnées par les deux systèmes, et c'est partout la même chose.

Stimulées par cette concurrence menaçante, les écoles volontaires ont fait des efforts généreux et elles sont parvenues à obtenir des résultats très satisfaisants. Voici le tableau comparatif de ce qui existait en 1869 et 1878, dans les écoles volontaires, d'après les documents officiels publiés par le gouvernement.

	1869.	1878.	AUGMENTATION.
Places.....	1,765,944	3,052,173	1,286,229
Présences moyennes.....	1,062,999	1,846,119	783,120
Places vides.....	702,945	1,206,054	503,109
Rétribution scolaire.....	455,817 £	1,009,191 £	553,374 £
Contribution volontaire.....	397,034 £	770,847 £	373,813 £

On voit que les efforts et les progrès accomplis en huit ans ont été considéra-

bles. A la dernière époque, en 1878, les *School Boards* avaient dans leurs écoles 890,164 places, comptaient 559,078 présences et prélevaient sur les contribuables, sous forme d'impôt scolaire, les autres sources de revenus non comprises, une somme de 1,327,078 livres st., c'est-à-dire plus de 33,000,000 de francs !

Pendant que les écoles se bâtissaient de part et d'autre, la question de l'obligation était un peu jetée dans l'ombre, mais non pas oubliée cependant tout à fait. On s'en préoccupait ; elle était à l'étude, en attendant que le moment de faire quelque chose en ce sens fût venu.

La première indication du travail qui se faisait dans les esprits nous est fournie par la loi sur l'enseignement primaire passée pour l'Ecosse en 1872. Tout le monde sait que la législation n'est point la même sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, dans les trois pays qui forment le Royaume-Uni : l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande. En général, l'Angleterre et le pays de Galles vont ensemble.

Dans cette loi de 1872 relative à l'Ecosse, les articles 69, 70, 71, 72, 73, ont rapport à l'obligation ; ils rappellent le devoir qu'il y a pour les parents de donner à leurs enfants une éducation élémentaire, édictent des peines contre ceux qui manqueront gravement à le remplir, définissent la procédure à suivre, déterminent les causes d'exemption et s'occupent des enfants employés dans les manufactures.

Il est aisé de connaître là-dedans le progrès qui se faisait dans l'opinion publique sur cette question ; et, en effet, la plupart des prescriptions, que nous lisons dans le *Scotland Education Act* de 1872, reparaissent dans la législation relative à l'Angleterre, mais sous une forme appropriée à ce dernier pays.

La courte loi de 1873, présentée comme un amendement prévu déjà dès 1870, ne dit rien de l'obligation, et la chute du ministère libéral en 1874 empêcha le gouvernement de présenter quelque mesure sur cette question. Mais c'est ici que nous pouvons remarquer l'avantage qu'il y a à vivre dans un pays de tradition et la supériorité que les sociétés stables possèdent sur les peuples révolutionnaires comme le nôtre.

Le parti conservateur que les élections de janvier 1874 avaient porté au pouvoir

(1) *Guardian* 1881, I, p. 278, col. 1.